



Julius Ayuk Tabe et neuf autres leaders de la cause séparatiste ont rejeté la nationalité camerounaise ce jeudi devant le Tribunal militaire de Yaoundé. Ils y sont jugés pour des actes de terrorisme.

La déclaration a surpris plus d'une personne dans la salle d'audience du Tribunal militaire de Yaoundé ce jeudi, les chefs séparatistes ne veulent pas être considérés comme des ressortissants camerounais.

Ils se reconnaissent comme des « citoyens ambazoniens » et attendent de la juge Abega Mbezoa qu'elle en tienne compte. De quoi bouleverser la magistrate qui semblait prise au dépourvue à l'ouverture du procès de Sissiku Ayuk Tabe et neuf autres leaders ambazoniens.

La scène, quelque peu comique, s'est déroulée au moment de l'identification des prévenus par la Cour. Julius Ayuk Tabe, le premier président par intérim de l'Etat imaginaire d'Ambazonie, a amorcé le mouvement en rejetant la nationalité camerounaise. Il a été suivi par ses compagnons d'infortune et les nombreux rappels à l'ordre de la magistrate n'ont en rien changé leurs positions. « Ce pays n'existe pas encore » ne cessait de répéter Mme Abega Mbezoa.

Julius Ayuk Tabe, Nfor Ngala Nfor, Tassang Wilfried Fombang, Henry Kimeng, Cornelius

Njikimbi Kwanga, Fidelis Che, Che Augustine Awasum, Egbe Ogork, Eyambe Elias et Shufai Blaise Sevidzem, sont jugés devant cette juridiction pour des actes de terrorisme.

Il leur est concrètement reproché d'avoir participé à la création de l'Etat d'Ambazonie. Lequel devrait, selon les partisans de la sécession couvrir les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest du Cameroun.

Leur procès s'est ouvert jeudi, onze mois après leur arrestation, et se poursuivra le 10 janvier 2019. Du fait de nombreuses polémiques enregistrées ce jour, la Cour a décidé qu'il n'y aurait véritablement d'ouverture du dossier que ce jour-là.

Elle a toutefois accordé une réponse positive à une requête de la défense relative à l'accès des prisonniers à leurs avocats et aux membres de leurs familles.

Journalducameroun
